

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

Nombre de conseillers : 16

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLÉ, maire.

**PRESENTS** : Claude LE JALLÉ, Gwénaél LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Blaise MAYANGA, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Nicole OGER, Bruno BODARD, Emilie CALVAR, Alexandre JOANNIC, Emmanuel MASSARD, Jack AUBRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Lucie BERNARD LICOT, Virginie LE JULE, Myriam FORGET, Emilie CARRÉ, Jean-François BRETON.

Madame Lucie BERNARD LICOT a donné pouvoir à Nadine MIGNOT

Madame Virginie LE JULE a donné pouvoir à Gwénaél LE FLOCH

Madame Emilie CARRÉ a donné pouvoir à Claude LE JALLÉ

Monsieur Jean-François BRETON a donné pouvoir à Jack AUBRY

Convocation du 30 mai 2024

Secrétaire de séance : Jack AUBRY

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 1 – Urbanisme – Patrimoine

#### • Cession immeuble

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'acquisition de l'immeuble cadastré ZD 328, sis 3 place de l'église, de la part de la SCI N et S MOREAU, 4 place de l'église 56250 Treffléan.

L'avis du domaine a été sollicité, et le bien a été estimé à 86 562 € (marge d'appréciation de 10%).

Il vous est proposé de céder ce bien au prix de 80 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la cession de l'immeuble cadastré ZD 328, sis 3 place de l'église au profit de la Sarl DN COIFFURE, au prix de 80 000 € ;
- De préciser que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

#### • Adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine a été créée en 1996 afin de mobiliser les acteurs souhaitant aider le patrimoine rural non protégé. Depuis, son action s'est élargie. 80% de ses projets sont situés dans des territoires ruraux.

Elle peut aider à renforcer l'attractivité du territoire, que ce soit pour la restauration du patrimoine public (églises, lavoirs, fontaines, ouvrages et bâtiments civils), du patrimoine privé (maisons, fermes, moulins), comme du patrimoine naturel.

Afin d'obtenir un soutien dans les différents projets de rénovation du patrimoine à venir, Monsieur le Maire propose l'adhésion de la collectivité à la Fondation du patrimoine. La cotisation annuelle s'élève à 200 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion à la Fondation du patrimoine.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

## 2 - Ressources humaines

### ▪ modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le recrutement à venir d'un responsable des services techniques, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois :

L'emploi est modifié comme suit :

Ancienne situation			Nouvelle situation	
Filière	Grade	DHS	Grade	DHS
Technique	Agent de maîtrise	TC	Adjoint technique principal 1ère classe	TC

Grade	Nouvel effectif	durée hebdomadaire
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>	
Attaché principal	1	TC
Rédacteur	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	TC
Adjoint administratif territorial	1	TC
Adjoint administratif territorial	1	16,5/35ème
<b>TECHNIQUE</b>	<b>8</b>	
Agent de maîtrise	Non pourvu	TC
<b>Adjoint technique territorial principal de 1ère classe</b>	<b>2</b>	<b>TC</b>
Adjoint technique territorial	2	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	29/35ème
Adjoint technique territorial	1	19/35ème
Adjoint technique territorial	1	20/35ème
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	26.93/35ème

<b>ANIMATION</b>	<b>3</b>	
Animateur	1	TC
Adjoint territorial d'animation	1	24/35ème
Adjoint territorial d'animation	1	TC
<b>MEDICO SOCIALE</b>	<b>2</b>	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	29,75/35ème
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	31.39/35ème
<b>CULTURELLE</b>	<b>1</b>	
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	20/35ème

<b>TOTAL</b>	<b>19</b>
--------------	-----------

**Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal,**

- de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, comme mentionné ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

#### **• Indemnisation des stagiaires intervenant au service jeunesse**

Madame BARRE VILLENEUVE indique que l'indemnisation des stagiaires BAFA intervenant au service jeunesse a été fixée en 2008 ; elle propose d'en actualiser les modalités comme suit :

- stagiaires BAFA (en sureffectif) : 30 € brut par jour
- stagiaire BAFA (faisant partie de l'effectif d'encadrement) : 50 € brut par jour

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal,

- de fixer l'indemnisation des stagiaires BAFA intervenant au service jeunesse selon les modalités ci-dessus.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

### **3 – Renouvellement convention de partenariat avec la Poste pour l'agence communale**

Monsieur le Maire expose que la convention avec la Poste pour l'agence postale communale est arrivée à échéance, et liste les nouveaux points de la convention proposée :

- un minimum de 12 heures d'ouverture de l'agence ;
- une durée de convention de 5 ans (01/04/2024 – 31/03/2029) ;
- une rémunération variable avec un minimum forfaitaire garanti fixé à 1 185 € mensuels ;
- une mise en place de produits complémentaires en plus du minimum garanti ;
- une mise en place de l'identification en corrélation avec la loi sur la lutte contre le gaspillage et les substances dangereuses pour la santé.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

#### 4 – Finances

##### • Subventions aux associations 2024

Madame Nadine MIGNOT, adjointe aux finances, présente les propositions de la commission finances du 22 mai 2024.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal,

- d'approuver l'attribution des subventions 2024

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

**(M. MAYANGA n'a pas pris part au vote pour l'association TREFFLEAN ATHLÉTISME, et M. AUBRY n'a pas pris part au vote pour l'association TREFF'LOISIRS).**

#### 5 – Intercommunalité

##### • Charte de partenariat adossée à la convention territoriale globale

Mme BARRE VILLENEUVE, adjointe à la vie scolaire, enfance et jeunesse expose :

Au démarrage de la démarche de la Convention Territoriale Globale, le comité de pilotage avait souhaité la rédaction d'une annexe à la CTG qui viendrait préciser les modalités de partenariat et l'articulation entre les trois entités signataires de la CTG : Communes, Agglomération et Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

Pour y faire suite et après une année de fonctionnement, une charte de partenariat a été rédigée et vient préciser le cadre de coopération que les parties entendent instaurer entre elles, en vue de contribuer ensemble aux objectifs qu'elles se seront fixés.

On y retrouve : les thématiques priorisées par les communes, le champ d'intervention de GMVA, les modalités de collaboration, le plan d'actions et les moyens de réalisation du plan d'actions.

Celle-ci sera annexée à la convention initiale et sera valable pendant toute la durée de la convention, y compris durant les périodes de prolongation.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal,

- D'adopter la charte de partenariat, annexée en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

## ▪ Adhésion au groupement Déchets abandonnés

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés (LDS) diffus proposée par Citeo, la délibération du 28 septembre 2023 autorise Golfe du Morbihan – Vannes agglomération à assurer la coordination de l'accompagnement.

Une convention de groupement est nécessaire pour assurer la coordination entre l'intercommunalité et les communes engagées dans le groupement. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération sera désigné comme responsable dans le cadre de la mise en œuvre de la convention LDA (lutte contre les déchets abandonnés) proposée par CITEO.

ARRADON	LARMOR BADEN	PLAUDREN	SULNIAC
ARZON	LE BONO	PLESCOP	SURZUR
BADEN	LE HEZO	PLOEREN	THEIX
BRANDIVY	LE TOUR DU PARC	SAINT ARMEL	TREDION
COLPO	LOCMARIA GRAND-CHAMP	SAINT-AVE	TREFFLEAN
ELVEN	MEUCON	SAINT GILDAS DE RHUYS	TRINITE SURZUR
GRANDCHAMP	MONTERBLANC	SARZEAU	SENE
ILE AUX MOINES			

La convention de groupement est proposée en annexe de la délibération, elle inclut la réparation des soutiens aux membres du groupement et les modalités de transmission des informations au responsable.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal,

- d'approuver la convention de groupement proposée en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

## 6 - Décisions du maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

- **Décision n°2024-04** : Travaux de restructuration de la salle Belle Etoile et aménagement de ses abords : demande de subvention à l'Etat au titre du fonds vert 2024 « rénovation thermique des bâtiments publics ».

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Etudes pré-opérationnelles	10 990,00 €	Fonds Vert	100 000,00 €	8.32
Foncier	2 530,00 €	DSIL	211 500,00 €	17.59
TRAVAUX	1 037 210,00 €	Conseil Régional	150 000,00 €	12,47
Honoraires techniques	84 015,00 €	Conseil Départemental	300 610,00 €	25.00
Assurances	16 335,00 €	EPCI	60 000,00 €	4,99
Frais annexes	13 500,00 €	Fonds propres	380 330,00 €	31.63
Maîtrise d'ouvrage déléguée	37 860,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 202 440,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 202 440,00 €</b>	<b>100%</b>

- **Décision n°2024-05** : Travaux de restructuration de la salle Belle Etoile et aménagement de ses abords : demande de subvention au Département du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale.

Demande à hauteur de 25% de l'opération, pour les années 2024 – 2025 et 2026.

Plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Etudes pré-opérationnelles	10 990,00 €	Conseil Départemental	300 610,00 €	25.00
Foncier	2 530,00 €	DSIL	211 500,00 €	17.59
TRAVAUX	1 037 210,00 €	Conseil Régional	150 000,00 €	12,47
Honoraires techniques	84 015,00 €	Fonds vert	100 000,00 €	8.32
Assurances	16 335,00 €	EPCI	60 000,00 €	4,99
Frais annexes	13 500,00 €	Fonds propres	380 330,00 €	31.63
Maîtrise d'ouvrage déléguée	37 860,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 202 440,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 202 440,00 €</b>	<b>100%</b>

- **Décision n°2024-06** : Annulée.

- **Décision n°2024-07** : Travaux de sécurisation et de mise aux normes de l'école publique : demande de subvention au Département du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale.

Travaux de sécurisation (clôture + visiophone) et de mise aux normes (sanitaires école élémentaire et école maternelle).

Plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Travaux	17 524.00 €	Conseil Départemental	3 504,00 €	20.00
		FIPDR (sollicité)	3 116.00 €	18.00
		Autofinancement	10 904.00 €	62.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 524.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 524,00 €</b>	<b>100%</b>

- Droit de préemption urbain :

007	ZD 14 ZD 410	Parcelle bâtie Parcelle non bâtie	416 m <sup>2</sup> 68 m <sup>2</sup>	non le 03/04/2024
008	ZE 207...	Parcelle non bâtie	7 833 m <sup>2</sup>	non le 06/05/2024
009	ZS 32	Parcelle bâtie	491 m <sup>2</sup>	non le 06/05/2024

010	ZP 13	Parcelle bâtie	900 m <sup>2</sup>	non le 31/05/2024
-----	-------	----------------	--------------------	----------------------

## 7 - Informations diverses

Elections européennes du 9 juin : Monsieur le Maire rappelle que la tenue des bureaux de vote par les élus municipaux est une obligation légale, à laquelle ils ne peuvent se soustraire sans excuse valable. Les membres des bureaux de vote doivent obligatoirement être présents à l'ouverture et à la fermeture des bureaux de vote, ainsi que pendant les opérations de dépouillement.

Le chantier de construction de la Maison d'Assistantes Maternelles privée a commencé. En septembre débiteront les travaux de la salle Belle Etoile et de ses abords, ainsi que le lotissement du clos Saint Léon, et l'immeuble Morbihan Habitat de la rue Descartes.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra en septembre (2<sup>e</sup> quinzaine)

La fête du Foyer de Vie aura lieu samedi 8 juin ; 200 personnes sont inscrites au repas.

### Tour de table :

- Alexandre JOANNIC rappelle que les branches de certaines propriétés privées dépassent sur la voirie et gênent la circulation des véhicules agricoles.

- Gwénaél LE FLOCH indique qu'une campagne d'élagage a été réalisée il y a quelques années, et qu'il serait bon de réitérer l'opération.

- Emilie CALVAR signale que le trottoir de la rue du stade est impraticable par endroit car les haies de certaines propriétés privées débordent. De plus, les passages piétons sont effacés.

- Bénédicte BARRE VILLENEUVE indique qu'une commission enfance – jeunesse se réunira fin juin. Les opérations argent de poche et baby sitting sont complètes. Le mini camp d'été est également complet. Les effectifs de l'ALSH sont en hausse.

- Jack AUBRY fait part d'une demande des boulangers d'installation d'un panneau « arrêt minute » devant le magasin.

Il tient à féliciter l'agent qui a assuré le remplacement de l'agent d'accueil de la mairie pour son professionnalisme.

- Blaise MAYANGA indique que la commission vie associative et sports se réunira le 19/06 pour faire le point sur l'utilisation de la salle des sports et de ses annexes.

Les statistiques du suivi mensuel de l'insécurité routière dans le département, du 01/01 au 30/04 et comparaison n-1, sont les suivantes :

	Accidents	Blessés	Dont blessés hospitalisés	Tués
2023	139	168	62	11
2024	146	158	45	15

- Nadine MIGNOT indique que le bulletin municipal est en cours d'impression et sera à distribuer fin juin.
- Bénédicte BARRE VILLENEUVE rappelle que la fête de la musique aura lieu à Sulniac vendredi 14 juin. Le groupe SITALA est intervenu dans les 2 écoles de Treffléan pour apprendre un chant aux enfants. Des bénévoles sont recherchés pour tenir la buvette.

*La séance est levée à 20h45.*

Le Maire,

Le secrétaire de séance,  
Jack AUBRY